

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN ET LE : **PREMIER DECEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°605 520 071 dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, représentée par son dirigeant social en exercice, venant aux droits de LA BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, inscrite au RCS sous le N° 956 507 875 RCS LYON, dont le siège social était 141 rue Garibaldi ,BP 3152 69211 LYON CEDEX 03, suivant fusion absorption de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS et de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la BANQUE POPULAIRE DES ALPES entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 3 banques le 7 décembre 2016.

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de d'avocat en la personne de **Maître Florence CHARVOLIN, avocat associé de la SELARL ADK**, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

- De la copie exécutoire d'un acte notarié en date du 20 mars 2009 (20/03/2009) reçu par Maître Philippe EYMARD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Henri DEPONT, Philippe EYMARD, Vincent SERIS, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à MIRIBEL (Ain), 647 Grande Rue, avec la participation de Maître DUMAS, Notaire à LYON (69), contenant deux prêts consentis par la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS aux droits de laquelle vient la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES à Monsieur xxx et Madame xxx, à savoir :

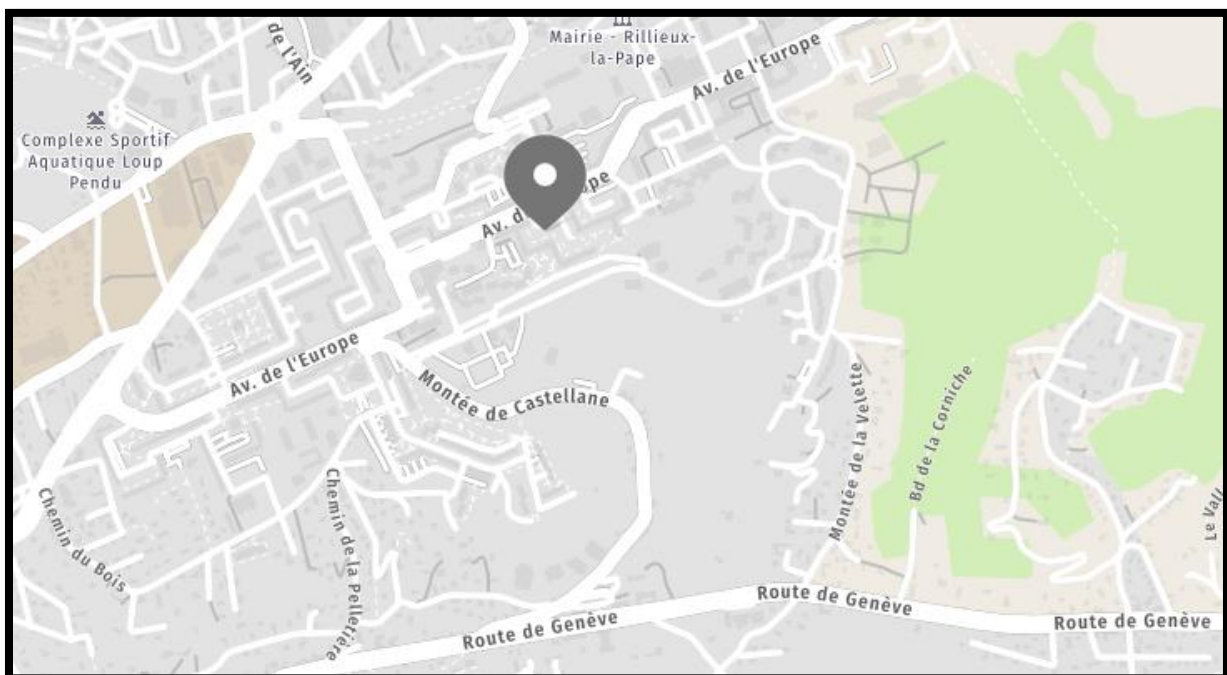
- *PRET NOUVEAU à 0 % portant le N° 08602588 de la somme de 15 200,00 € en principal outre frais et accessoires, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle publiée au 1er Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 25 mai 2009 (25/05/2009) Volume 2009 V N° 1472 modifié suivant bordereau rectificatif publié le 15 juin 2009 (15/06/2009) Volume 2009 V N° 1680 ;*
- *PRET HABITAT n° 08602589 de la somme de 106 800,00 € en principal, outre intérêts conventionnels au taux de 5,40 % l'an, frais et accessoires, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au 1er Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 25 mai 2009 (25/05/2009), Volume 2009 V N° 1471 modifié suivant bordereau rectificatif publié le 15 juin 2009 Volume 2009 V N° 1679- De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Michel DUMAS, Notaire Associé de la « SCP Michel DUMAS, Bruno BOUTIN et Fabien TOURNIER », Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial sis 5 Cours Franklin Roosevelt à 69006 LYON, en date du 13 mars 2009 (13/03/2009), contenant prêt de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, aux droits de laquelle vient la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES SA, consenti à Monsieur xxx pour la somme de 50.000 € en principal outre intérêts conventionnels au taux de 5,10% l'an, frais et accessoires,*

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être exprès transportée ce jour, à 13 heures 00, commune de **RILLIEUX-LA-PAPE (69140 - Rhône) 4 Place Jules Massenet**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à **Monsieur xxx et à Madame xxx** et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée en la forme légale, à défaut par les sus-nommés d'avoir satisfait au commandement de payer qui leur a été signifié le 27 octobre 2021.

Ces biens sont situés **4 place Jules Massenet à RILLIEUX LA PAPE 69140.**



Ces biens sont situés à :

- 350 mètres d'une boulangerie, 30 Avenue de l'Europe à RILLIEUX LA PAPE,
- 500 mètres d'une boucherie, 28 Avenue de l'Europe à RILLIEUX LA PAPE,
- 1,2 km du collège et lycée Albert Camus, 2179 Avenue de l'Europe à RILLIEUX LA PAPE,
- 7,5 km de l'autoroute A46.

Sur place, j'ai rencontré **Madame xxx**, à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission.

Celle-ci ne s'y est pas opposée.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes, en présence de Monsieur x, représentant le cabinet d'expertise JURITEC, 8 rue Jean Bart à 69003 LYON.

PORTE PALIERE :

La porte à un battant est revêtue de peinture :

- comportant quelques écailles, face extérieure, notamment en partie basse,
- en état d'usage, face intérieure.

HALL D'ENTREE :

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture en état d'usage, comportant deux trous de cheville.

Présence du combiné interphone

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage. Présence fils à nu au plafond.

Le hall d'entrée est équipé d'un placard à une porte accordéon, dont :

- le sol est recouvert de moquette ancienne,
- les murs et le plafond sont revêtus d'un enduit sommaire.

Le placard est équipé d'une étagère et d'une tringle pour penderie.



SALON/SALLE A MANGER :

La porte à un battant, en bois plein en partie basse, vitrée en partie haute avec pareclose, est revêtue de peinture :

- en état d'usage, face extérieure,*
- comportant des écailles et des traces face intérieure.*

Fonctionnement difficile de la poignée.

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état.

Les plinthes carrelées sont en bon état.

Les murs sont revêtus de peinture de couleur rouge à droite de la porte, dos à celle-ci, comportant quatre trous de cheville, des écailles et un trou important.





Les autres faces des murs sont revêtues de peinture blanche en état d'usage comportant deux trous de cheville, des taches et des traces d'emplacement de mobilier.



Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage. Présence de fils à nu au plafond.

La pièce est éclairée par :

- une porte-fenêtre à un battant,*
- une baie fixe,*
- un fenestron à un battant, qui ne s'ouvre pas.*

Les baies sont équipées de volet roulant extérieur à manivelle.

Un radiateur est fixé sous les fenêtres.

La porte-fenêtre donne accès à un balcon, dont :

- le sol est recouvert de tomettes en état d'usage,*
- les murs sont revêtus de l'enduit de la façade ou d'un parement en bois recouvert de peinture en état d'usage.*





Une ouverture sans porte donne accès à une autre pièce.

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état.

Les plinthes carrelées sont en bon état.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état d'usage. Présence de fils à nu au plafond.

Présence de :

- deux trous de cheville sur le mur, en face de l'ouverture,

- deux trous de cheville au-dessus et de part et d'autre de la fenêtre correspondant à l'emplacement de la tringle à rideau.

La pièce est éclairée par :

- une porte-fenêtre à un battant, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture qui a fait l'objet de reprises,

- une baie fixe,

- un fenestron à un battant,

Les fenêtres fonctionnent correctement et sont équipées de volet roulant extérieur à manivelle.

Un radiateur est fixé sous les fenêtres.



CUISINE :

La porte à un battant en bois plein en partie basse, vitrée en partie haute avec parclose, est revêtue de peinture :

- écaillée en partie basse, face extérieure,*
- sommaire face intérieure.*

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture en état d'usage comportant des écailles, des traces noires, des trous de cheville à l'emplacement de placards.

De la faïence murale est visible sur trois faces.

Le plafond est revêtu de peinture comportant une trace noire due, selon les précisions de Madame ATOUSSI, à un nettoyage à l'éponge de ces traces provenant de la hotte.

Présence de tuyaux d'arrivée d'eau.

La pièce est éclairée par deux fenêtres à un battant basculant.

Présence d'un radiateur dont la tête de robinet ne fonctionne pas.

Un thermostat OCEA SMART BUILDINGS est fixé sur le radiateur.

Je constate la présence de fils à nu protégés par un sucre, à droite de la porte.

Présence d'un ensemble d'interrupteurs, de prises électriques et prises pour appareils électroménagers, dont un enjoliveur est sur le sol.





COULOIR :

La porte à un battant vitré avec parclose est en bois plein en partie basse, revêtu de peinture en état d'usage sur ses deux faces. La porte fonctionne correctement.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture comportant :

- quelques impacts sur le mur à gauche de la porte,*
- une reprise entre la porte du cabinet de toilettes et la porte d'une chambre,*
- des traces colorées sur le mur latéral gauche.*

L'enjoliveur de l'interrupteur est pour partie absent.

Le plafond est revêtu de peinture de type gouttelette en état. Présence de fils à nu au plafond.



CABINET DE TOILETTES :

La porte à un battant est revêtue de peinture :

- *en état face extérieure,*
- *comportant des écailles face intérieure.*

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture en état d'usage comportant :

- *des écailles,*
- *des petits impacts,*
- *deux crochets au-dessus du wc,*
- *deux trous de cheville à droite de la porte, dos à celle-ci,*
- *un impact important sur le mur derrière la porte.*

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

Un espace de rangement est aménagé en partie haute.

Présence d'une ampoule au plafond.

La pièce est équipée d'un wc siège anglais avec double abattant et chasse d'eau.





CHAMBRE N° 1 :

La porte à un battant est revêtue de peinture comportant :

- comportant des écailles et des reprises face extérieure,*
- de couleur mauve, comportant des écailles face intérieure.*

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Le mur latéral gauche, dos à la porte, est revêtu de peinture comportant ;

- des traces blanchâtres,*
- cinq trous importants et deux chevilles sur le mur latéral gauche dos à la porte.*



Le mur, sous la fenêtre, est recouvert d'un parement en PVC aspect bois.



Des écailles sont visibles sur le mur en partie basse à droite de la porte, dos à celle-ci.

Le mur latéral droit est revêtu de peinture comportant des traces noires et des écailles.

Le plafond est revêtu de peinture de type gouttelette en état.

Présence d'un luminaire avec trois spots au plafond.

La pièce est éclairée par :

- un fenestron à un battant,

- une baie fixe,

- une fenêtre à un battant, dont la poignée fonctionne difficilement.

De la mousse végétale est visible sur l'appui de fenêtre.

Les fenêtres sont équipées d'un store extérieur à manivelle, qui fonctionne correctement.

Un radiateur, revêtu de peinture mauve, est fixé sous la fenêtre. La tête de robinet ne fonctionne pas.

La pièce est équipée d'un espace de rangement avec tiroirs et rayons.



Une goulotte est visible au-dessus de la porte. Cette goulotte est désolidarisée. Le câble, en provenance de cette goulotte est attaché autour de la poignée de la porte.



SALLE DE BAINS :

La porte à un battant est revêtue de peinture écaillée en partie basse, face intérieure. Elle est équipée d'une vitre fixée au centre de la porte.

Je relève l'absence de l'enjoliveur du double interrupteur

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les murs sont revêtus de faïence murale toute hauteur comportant :

- quatre trous de cheville à droite de la porte,

- quatre trous de cheville sur ce même pan de mur. Présence de fils à nu protégés par de l'adhésif dans l'angle de ce mur à droite de la porte et du mur latéral droit. Je relève l'absence de joint entre plusieurs carreaux sur le mur latéral droit,



- quatre trous de cheville sur le mur latéral gauche.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage. Présence d'une ampoule au plafond.

La pièce est équipée d'une baignoire avec une pomme de douche, flexible, douchette et un système de buse.



Un radiateur est fixé derrière la porte.

Présence d'un placard à une porte revêtue de peinture :

- en état d'usage, face extérieure. Elle est équipée d'une vitre,

- comportant des écailles et des taches, face intérieure.

Ce placard abrite un compteur et des canalisations.

CHAMBRE N° 2 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces, comportant deux trous de cheville et un impact près de la tranche de la porte face intérieure.



Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture de couleurs différentes séparées par une frise enfantine.



*Le plafond est revêtu de peinture de type gouttelette en état.
Le mur latéral gauche comporte des écailles en partie basse.*

La pièce est équipée :

- *d'un placard au-dessus de la porte,*
- *d'un placard à deux portes accordéon, comportant des adhésifs, dont :*

- *le sol est recouvert de moquette en état d'usage,*
- *les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état d'usage.*

Ce placard est équipé d'un ensemble de rayonnages et de deux tringles pour penderie.



Un radiateur est fixé sous la fenêtre.

La pièce est éclairée par :

- une fenêtre à un battant,

- une porte-fenêtre à un battant ouvrant qui donne accès au balcon sus-décrié.

Les fenêtres sont équipées de stores extérieurs à manivelles qui fonctionnent correctement.

CHAUFFAGE :

Il s'agit d'un chauffage collectif par radiateurs réseau urbain avec comptage individuel.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

L'appartement est inoccupé.

CAVE :

Madame xxx me déclare ne pas être en possession de la clé de la porte d'accès aux caves.

Selon les documents en ma possession, les biens immobiliers, propriétés bâties et non bâties dépendent d'un ensemble immobilier en copropriété sis sur la commune de RILLIEUX-LA-PAPE 69140, 2 et 4 Place Jules Massenet (propriétés bâties) et 52 Avenue Général de Gaulle (propriétés non-bâties), cadastrés section AO n°441 pour 1 ha 01a 33 ca.

Cet ensemble immobilier comprend :

I – Un bâtiment dit BATIMENT H (HOLBEIN) élevé de quatre étages sur sous-sol partiel et rez-de-chaussée, desservi par dix cages d'escaliers dénommés cage d'escalier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Il est observé que, par suite de la dénivellation du terrain, seules les cages 1 – 9 et 10 comportent un nouveau sous-sol.

Il comprend :

- Au sous-sol (cages 1, 9 et 10) :

- trente caves à raison de dix dans chacune des trois cages,*
- un local à usage professionnel ou d'habitation,*
- divers locaux techniques et communs, notamment les locaux des vide-ordures et rangement des poubelles, des locaux bicyclettes et voitures d'enfants, le local du transformateur EDF, les cages d'escaliers, les escaliers, les couloirs de circulations et desserte, les rampes d'accès extérieures, le vide sanitaire, les placards des différentes gaines techniques.*

- Au rez-de-chaussée :

- dix appartements à raison de deux appartements dans chacune des cages 1 -9 et 10,*
- soixante-trois caves plus une cave de gardiennage,*
- quatre locaux à usage professionnel ou d'habitation,*
- les entrées et halls d'entrées des cages 1, 2, 8, 9 et 10,*

- divers locaux techniques et communs, notamment les locaux des vide-ordures et de rangements des poubelles – les locaux des bicyclettes et des voitures d'enfants – le poste de recyclage – les couloirs de circulation – de desserte – les rampes d'accès extérieurs – les passages sous voûte situés dans les cages 2 et 8 – vide sanitaire – les cages d'escaliers – les escaliers – les paliers – les différentes gaines techniques.

- En étages :

- quatre-vingt-sept appartements à raison de deux appartements par étage et par cage d'escalier à l'exception des cages 4 et 6, la cage 6 qui en comportent trois, la cage 4 au premier étage n'en comporte que deux plus l'appartement-loge de gardiennage, les entrées et halls d'entrées des cages 3, 4, 5, 6, 7, les cages d'escaliers, les escaliers et paliers d'étage, les vide-ordures communs, les placards des différents compteurs et gaines techniques.

II – Un bâtiment dit BATIMENT T2 (LE TINTORET) consistant en une tour élevée de quatorze étages sur sous-sol et rez-de-chaussée, desservi par deux escaliers dénommé escalier 1 et 2, comprenant :

- Au sous-sol :

- trente trois caves, plus une cave de gardiennage – les entrées correspondant aux deux cages d'escaliers – les locaux vide-ordures et rangement des poubelles – les cuvettes ascenseurs – les locaux EDF – les locaux techniques – les couloirs de circulation – les cages d'escaliers – les escaliers.

- Au rez-de-chaussée :

- Vingt-deux caves – les entrées et hall d'entrée – divers locaux communs notamment ceux de rangement des bicyclettes et voitures d'enfants – le local du transformateur EDF – les accès au sous-sol – les cages d'escaliers et d'ascenseurs – les escaliers – les ascenseurs – les couloirs de circulation – les différentes gaines techniques.

- En étages :

- Cinquante-cinq appartement à raison de deux appartements par étage et par escaliers à l'exception de l'escalier 2 qui, au premier étage, comprend un appartement plus l'appartement-loge de gardiennage – les locaux des vide-ordures – les sas d'accès aux escaliers – les cages d'escaliers et d'ascenseurs – les escaliers – les paliers d'étages – les placards des différents compteurs et gaines techniques.

- En toitures-terrasses :

- Les locaux des machineries ascenseurs.

Et plus particulièrement dans le bâtiment dit BATIMENT H « HOLBEIN » :

- le lot numéro cent vingt-cinq (125) : soit un appartement portant le n°125 au plan, au 4ème étage droit, escalier 3, comprenant un hall d'entrée, un salon/salle à manger, une cuisine séparée, une salle de bains, deux chambres séparées,

Et les 660/100000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- le lot numéro deux cent dix-huit (218) : soit une cave n°218 situé au rez-de-chaussée, escalier 4,

Et les 9/100000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les biens désignés ci-dessus sont soumis aux dispositions de l'état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître DUC DODON, Notaire à MIRIBEL (01), le 09 janvier 1970 (09/01/1970), publié au 1er Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 21 janvier 1970 (21/01/1970) Volume 38 N° 5, modifié par actes de Maître DUC DODON, Notaire à MIRIBEL (01) en date du :
- 04 novembre 1974 (04/11/1974) publié le 12 novembre 1974 (12/11/1974) Volume 1081 N° 13,
- 03 décembre 1974 (03/12/1974), contenant en outre le règlement de copropriété, publié le 15 janvier 1975 (15/01/1975) Volume 1115 N° 15,
- 03 décembre 1974 (03/12/1974), publié le 15 janvier 1975 (15/01/1975) Volume 1115 N° 16.

La société COGERIL, 3 rue de la Claire à LYON 69009, assume les fonctions de syndic de copropriété.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées, je me suis retirée et de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte :	
Article A.444-28	219,16 €
TRANSPORT	7,67 €
TOTAL HT	226,83 €
TVA 20,00 %	45,37 €
TOTAL TTC	272,20 €

